



Volet européen de la filière industrielle de sécurité

Julie Mercier – Yves Lagoude
Groupe thématique national
18/06/14

Mandat fixé par le CoFIS – 3/3

- **Composition du groupe « Europe » du CoFIS**

- des représentants des administration :*

- SGDSN (PSE, ANSSI)
 - DGA/QIS
 - Intérieur (STSI2, DCI, DMIS)
 - DGCIS
 - MESR/DGRI
 - SGAE
 - MEDDE

- et de l'industrie :*

- Safran
 - Thales
 - AIRBUS
 - EOS
 - CS

- **Un groupe ouvert auquel votre administration ou votre entreprise peut participer**

Contexte politique et réglementaire

– Socle juridique en vigueur (période 2007-2013)

- Traité de Lisbonne et Programme de Stockholm
- Stratégie de sécurité interne de l'UE (2010)
- Communication sur la politique industrielle de sécurité (2012)
- La directive (2009)81 sur les marchés publics dans les domaines sensibles
- Textes spécifiques :
 - Gestion des frontières : acquis Schengen, traité de Prüm, convention de Dublin, le règlement EUROSUR entré en vigueur fin 2013
 - Infrastructures critiques : directive de 2008 dont la révision était prévue en 2012, communication de 2012 sur la sécurité du transport terrestre,
 - Protection civile : mécanisme européen de protection civile (MEPC)
 - Cyber : communication de 2009 sur la protection des infrastructures critiques d'information (CIIP) à l'origine des premières structures de dialogue public-public (EFMS) et public-privé (EP3R) pour la résilience des réseaux, stratégie de cyber sécurité approuvée en juin 2013
 - Plan d'action NRBC de 2009

– Textes à venir (encore en négociation)

- initiative « frontières intelligentes » et les règlements associés (EES et RTP) (2013)
- Projet de directive PNR
- Directive « NIS » sur la sécurité des réseaux et de l'information) proposée début 2013
- Règlement de 2012 sur la protection des données

Acteurs européens (1/2)

– La **Commission**, à travers

- DG HOME (frontières, asile et migrations ; lutte contre le terrorisme et le crime organisé ; protection des infrastructures critiques),
- DG CONNECT (cyber sécurité, data privacy),
- DG MOVE (sécurité du transport),
- DG ECHO (protection civile et gestion de crises)
- DG Entreprise (R&T en sécurité)
- DG ENV (directive SEVESOIII)
- DG SANCO (Pandémie)
- DG TAXUD (chaîne logistique)
- DG MARE (CISE, une partie d'Eurosur)
- DG-JRC (R&T en sécurité)

– Les **agences** de l'UE et organismes rattachés à la Commission:

- EUROPOL (coopération policière, et en particulier l'EC3 – European Cyber Crime Center) à La Haye
- l'ENISA (sécurité des réseaux et systèmes d'information), à Athènes et en Crète
- FRONTEX (contrôle des frontières) à Varsovie
- l'EMSA (sécurité maritime) à Lisbonne
- l'EU-LISA (développement des grands systèmes d'information Schengen) à Tallinn et à Strasbourg
- l'Agence Spatiale Européenne (pour Copernicus notamment)
- le CERT-UE qui n'est pas à proprement parler une agence
- le CEN-CENELEC pour les standards

Acteurs européens (2/2)

- Le **Conseil** de l'UE
 - Direction H (Justice et Affaires Intérieures),
 - Coordinateur anti-terroriste (CTC, rattaché à la présidence) et ses actions en matière de protection des réseaux de communication de l'UE (avec les états membres)
- Le **SEAE** (service européen d'action extérieure)
 - pour le lien entre sécurité intérieure et PSDC, et également la protection des réseaux (avec les délégations dans les états tiers)
- **L'AED**, à travers l'axe synergies civilo-militaires
- **L'EDPS** (European Data Protection Supervisor)
 - en charge de la protection des données personnelles
- Le **Parlement européen**
 - en particulier les commissions LIBE, ITRE, TRAN, sous-commission SEDE.
- **Les représentations permanentes des états membres**
 - À travers leurs conseillers JAI notamment
- **Les groupes de pression, lobbys, think tanks et associations professionnelles**
 - EOS, ASD, SDA, ESRT, CoESS, Digital Europe, ...

Le constat

– L'approche de l'UE reste très fragmentée et peu structurée

- Les acteurs institutionnels ne sont pas coordonnés
 - Exemples : politique maritime (DG MARE) et spatiale (ESA) hors ISS, sécurité de la chaîne logistique (uniquement R&T), risque pandémique (DG SANCO), cyber sécurité (CNECT) vs. cyber criminalité (DG HOME), multiplicité des structures de gestion de crises (ECHO, HOME, SEAE...)
- La mise en œuvre des actions souffre d'un manque de continuité et de suivi
 - Plusieurs instances de mise en œuvre : COSI, Amis de la Présidence (gestion de crises), groupe MEPC
 - « High level security advisory group » évoqué jamais mis en place
 - Échec de la révision de la directive CIP
- L'absence d'une vision politique claire conduit à un catalogue de mesures techniques

– Bilan mitigé de la politique industrielle de sécurité de 2012

- Avancement raisonnable des initiatives de standardisation et de certification (NRBC, screening aéroportuaire, systèmes d'alarmes) – mandat M487
- Pas de mise en œuvre réelle du mécanisme de « pre-commercial procurement »
- Standardisation de la protection des données en standby
- Absence de portage politique fort du projet au niveau européen

– Toujours pas de grands contrats structurants à l'échelle européenne

- À la différence d'autres secteurs comme le spatial, ou comparer aux initiatives cyber du DHS et du DOD aux US

– Vision limitative des textes « post-Stockholm » (programme de Rome)

- Accent essentiellement sur la gestion « positive » des flux migratoires
- Grands principes réaffirmés (cyber, frontières, gestion de crises, anti-terrorisme) mais peu d'actions concrètes et de nouvelles initiatives mentionnées

Les enjeux financiers 2014-2020

– Le fonds de sécurité intérieure

- en particulier les commissions LIBE, ITRE, TRAN, sous-commission SEDE.

Home affairs budget 2014-2020 (current prices)	€ Billion
Asylum and Migration Fund	3.1
Internal Security Fund <i>including new large-scale IT systems</i>	3.7
<i>Police Cooperation Instrument</i>	1.0
<i>Border Instrument</i>	2.7(*)
Existing large-scale IT systems and IT Agency <i>(Eurodac, SIS, VIS)</i>	0.8
Agencies <i>(Europol, Frontex EASO, Cepol and EMCDDA)</i>	1.5
Total	9.1

(*) incl. EES and RTP, Eurosur (0.2-0.3 B€) and Border fund (1.7 B€)

– Le financement de la recherche

- Ca. 1.5B€ sur la période au titre du programme H2020
- La partie cyber des financements TIC de H2020

– Les autres budgets

- Autres agences : ENISA (8 à 10M€/an), EC3, EMSA...
- Autres politiques : politique régionale, politique spatiale, pre-accession, FED

Vers une politique industrielle européenne de sécurité (1/2)

- **Une politique industrielle de sécurité à l'échelle européenne doit s'inscrire dans une vision politique préalable**
 - Exprimant un objectif global de résilience de l'UE face à une agression ou une catastrophe majeures
 - Systématisant et coordonnant l'analyse de risques au niveau des Etats membres
 - Assurant la cohérence des actions extérieures de l'UE et de sa stratégie de sécurité intérieure
 - Prenant en compte une dimension de « souveraineté européenne »
- **Les composantes souhaitables d'une politique industrielle pourraient être**
 - La coordination de l'expression de besoin dans les Etats membres sur les sujets pour lesquels ils se doivent d'être interopérables
 - La coordination des politiques d'achat des acteurs publics (structuration de la demande et économies d'échelle du côté des EM, taille critique du côté de l'offre)
 - Une politique de R&I privilégiant les besoins non couverts, les secteurs de dépendance technologique et ceux où un leadership européen est à défendre -
 - Une démarche réglementaire imposant des obligations de protection aux opérateurs privés et publics
 - Une démarche de standardisation / normalisation, et de certification
 - La mise en place de grands programmes structurants à l'échelle européenne (plusieurs schémas possibles : approche capacitaire - gestion des frontières, PPP R&I « Sesar-like » - surveillance maritime...)
 - L'intégration de la sécurité dans les financements décentralisés (fonds structurels, aide externe)
 - La mise en place de structure(s) permanentes de dialogue public-privé

Vers une politique industrielle européenne de sécurité (2/2) ?

– Les facteurs à prendre en compte

- Les contraintes de souveraineté nationale et les limites des traités (d'où l'importance d'une approche type « groupe mixte Europe » CICS-COFIS)
- La variabilité des situations, en particulier la prise en compte des objectifs commerciaux des opérateurs privés
- Le choix des secteurs à privilégier du point de vue industriel : gestion des frontières et des flux migratoires, gestion de crise et continuité d'activité, cybersécurité, sécurité urbaine
- Le lien sécurité intérieure – sécurité extérieure (en particulier anti-terrorisme) encore peu mature (développement de capacités d'anticipation à l'échelle européenne?)

– Les pistes de réflexion pour la Filière

- Contribution de la Filière à la réflexion sur l'émergence de grands programmes européens
- Contribution de la Filière à l'identification des technologies souveraines / critiques
- Mise en cohérence des efforts nationaux (démonstrateurs axe 3) avec H2020
- Définition d'une doctrine française en matière de standardisation / certification des solutions de sécurité et promotion de celle-ci à l'échelon européen
- Coordination avec les efforts analogues dans les autres états membres (cf. initiative ENNOS)
- De façon générale, coordination état-industrie des messages portés à Bruxelles dans le cadre de la nouvelle Commission et du nouveau Parlement

– Trois axes de travail

- identification, sur la base des objectifs de sécurité mis en avant dans le cadre de la refonte du programme de Stockholm, le ou les programmes européens-clé qui permettraient de décliner ces objectifs ;
- identifier les leviers qui permettraient d'améliorer l'environnement d'affaires au niveau européen
- optimiser la participation française aux financements existants (H2020, FSI, fonds régionaux)